

Présidée par : Onofrio PAVONE

Présents : M. GOLAWSKI, A. SAHNOUN, G. PLEVERT, E. FRELING

Réunion par voie électronique du 20 août 2026

DEROGATIONS ANNUELLES

Objet : Dérogations annuelles concernant les horaires des rencontres du dimanche

Compétition Seniors Féminines saison 2026-2027 :

La Commission féminine a examiné les demandes de dérogations annuelles formulées par les clubs concernant les horaires des rencontres.

Après étude des différentes demandes, la Commission féminine a décidé d'accepter l'ensemble des dérogations annuelles sollicitées par les clubs souhaitant disputer leurs rencontres le dimanche sur la plage horaire comprise entre 10h00 et 17h00.

Cette décision est prise afin de permettre aux clubs concernés de bénéficier d'une organisation adaptée, tout en respectant le cadre général fixé pour les rencontres.

Cas particulier – Bourthes US

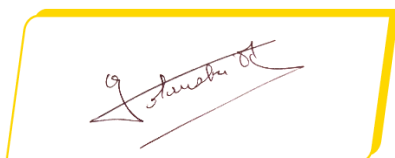
Le club de Bourthes US a sollicité la possibilité de jouer ses rencontres le samedi à 17h30.

La Commission précise que le créneau de référence doit impérativement rester le dimanche. Toutefois, une rencontre pourra exceptionnellement être disputée le samedi à 17h30, sous réserve de l'accord préalable du club adverse.

Il sera donc rappelé au club de Bourthes US que le créneau du dimanche demeure obligatoire, avec la possibilité de jouer le samedi uniquement lorsque le club adverse donne son accord.

La Commission féminine valide les dispositions ci-dessus.

Micheline GOLAWSKI
Secrétaire de séance



Onofrio PAVONE
Président



PAGE N°1/1